

Ressources pédagogiques

SIMULATION DE COMITÉ PARLEMENTAIRE

Instructions pour le greffier

Le greffier du comité joue un rôle important qui consiste à aider le président à diriger la réunion. Vous établissez la liste des personnes qui souhaitent poser des questions ou formuler des commentaires. Vous avez également la responsabilité importante de modifier le libellé du projet de loi si le comité adopte des amendements.

- **Préparation de la salle de comité** : Aidez votre enseignant à aménager la salle de comité. Distribuez des formulaires d'amendement vierges aux députés ou aux sénateurs du gouvernement et de l'opposition, et gardez-en de côté au cas où il serait nécessaire d'en distribuer plus.
- **Établissement de la liste des intervenants** : Lorsque des membres du comité lèvent la main pour poser une question ou formuler un commentaire, ajoutez leurs noms à la liste dans l'ordre où ils ont levé la main. Asseyez-vous à côté du président, afin qu'il puisse donner la parole aux membres selon la liste que vous avez établie.
- **Comptage des votes** : Lorsque le comité procède à un vote sur une question, comptez les votes pour et contre chacun des articles. Si l'article est approuvé, inscrivez « Approuvé » à côté de ce dernier sur l'original du projet de loi. Inscrivez « Rejeté » s'il est rejeté, puis rayez-le.
- **Organisation des amendements et révision du libellé du projet de loi** : Tout membre du comité qui veut amender le projet de loi doit remplir un formulaire d'amendement et vous le remettre. Le président peut vous demander de lire à voix haute la modification proposée au libellé. Si l'amendement est approuvé, modifiez l'article en conséquence sur l'original du projet de loi en supprimant, en ajoutant ou en modifiant des éléments. Le président peut vous demander de lire le nouveau libellé à voix haute.